

*République Française*

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 5 juin 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi cinq juin deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS.

Absents(tes) excusée(s) : Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Kevin DOFAL, Sylvie FILATRE (pouvoir à Marie-Anne EON), Catherine GUIBERT (pouvoir à Sandrine BOUCARD), Léna MONNIER.

Madame Sylviane GUILLOT est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-05/06-05 Marchés publics/ Requalification de la cour maternelle et annexe école Jean de La Fontaine/ Attribution des marchés**

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 21 avril 2023 pour les travaux de « Requalification de la cour maternelle et annexe de l'école Jean de La Fontaine ». La Maitrise d'œuvre du projet est assurée par le cabinet Clémence NICOLAÏ.

Le projet consiste en l'aménagement paysager de la cour maternelle et de son annexe, avec notamment :

- l'abattage d'arbustes, la dépose de mobilier et la démolition de sols et murs.
- du terrassement, la fourniture et pose de revêtements minéraux, de bordures
- la fourniture et pose de caniveaux, tampons et conduites d'eau pluviale
- la pose de mobiliers et jeux pour les enfants
- la plantation d'un parc

Cette consultation est décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : Aménagements
- Lot 2 : Plantation

La date limite de réception des offres était le vendredi 26 mai à 12 heures

L'estimation du cout des travaux par le maitre d'œuvre, au regard de l'avant-projet définitif était évaluée à 138 537,94 € HT (école maternelle) et 52 408,44€ HT (annexe).

Seulement 2 offres ont été déposées dans le cadre de cette consultation uniquement sur le lot n° 2 « Plantation » :

- Entreprise IDVERDE
- Entreprise LEROY PAYSAGE

La commission MAPA s'est réunie préalablement à la séance du Conseil, le lundi 5 juin à 19h00 afin d'étudier les différentes offres.

Après analyse, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer le lot n°1 « Aménagements » infructueux car aucune offre n'a été déposée, et de sursoir le lot n°2 « Plantation » dans la mesure où l'entreprise LEROY PAYSAGE doit être questionnée sur certains points de son offre qui restent à justifier.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R 2185-1 et R 2185-2,

Vu le règlement de la consultation

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 21 avril 2023 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics Megalis Bretagne et paru dans Ouest France le 26 avril 2023 ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 5 juin 2023,

Considérant qu'aucune offre n'a été remise pour le lot n°1 « Aménagements »,

Considérant qu'au niveau du lot n°2, il est nécessaire de questionner une entreprise afin de justifier certains points de son offre ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Déclare** le lot n°1 « Aménagements » infructueux car aucune offre n'a été remise.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à relancer une consultation pour le lot n°1 « Aménagements ».
- ✓ **Décide** de sursoir l'attribution du lot n°2 « Plantation » afin de questionner l'entreprise LEROY PAYSAGE sur certains points de son offre qui restent à justifier.

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

